



FFvolley

CONSEIL DE SURVEILLANCE

PROCES-VERBAL N°3 DES 24 ET 25 JANVIER 2020

SAISON 2019/2020

Présents :

Mesdames :

Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance

Patricia MAZZOLA

Messieurs :

Philippe VENDRAMINI, Secrétaire

Jean-Paul ALORO, Michel COZZI, Laurent DANIEL, Jean-Louis LARZUL

Assiste :

Éric TANGUY, Président de la FFvolley

Excusé :

Patrick OCHALA

Les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis à Choisy-le-Roi (94).

La réunion est ouverte à 17h le vendredi 24 janvier 2020.

La Présidente remercie les personnes présentes.

Le Secrétaire reprend l'ordre du jour :

1. Approbation PV du Conseil de Surveillance des 15 et 16 novembre 2019
2. Examen des PV du Conseil d'Administration
3. Examen des PV des commissions
4. Informations du Président de la FFvolley
5. Rapport des membres sur leurs activités
6. Points divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Après relecture et modifications, le procès-verbal de la réunion des 15 et 16 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2. EXAMEN DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil de Surveillance relève que le procès-verbal (19 octobre 2019) n'a pas été établi. Le Conseil de Surveillance réitère ses remarques concernant la rédaction des procès-verbaux. La production de ces documents est réglementaire et inscrite dans l'article 21 des Statuts de la FFvolley.

De même, le Conseil de Surveillance invite le Bureau Exécutif à rédiger et transmettre ses procès-verbaux le plus rapidement possible après la réunion.

L'absence de documents ne permet pas aux membres du Conseil d'Administration d'assurer pleinement leurs missions telles qu'elles sont définies dans l'article 9 des Statuts de la FFvolley.

3. EXAMEN DES PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS

A la lecture des procès-verbaux des diverses commissions centrales, il n'apparaît aucun élément amenant remarque ou questionnement.

Commission Mixte d'Ethique

Le Conseil de Surveillance relève que la Commission Mixte d'Ethique s'est réunie à diverses occasions mais qu'aucun procès-verbal n'a été rédigé ni publié. Le Conseil de Surveillance recommande vivement que toutes les décisions, surtout celles entraînant une saisine de la Commission Centrale de Discipline, puissent apparaître dans un compte-rendu et être publiées.

Commission des Agents Sportifs

Le Conseil de Surveillance relève qu'il apparaît des difficultés de fonctionnement et que ses réunions se tiennent sans respecter les Statuts (par exemple présence et vote d'un titulaire et d'un suppléant lors de la même réunion).

4. INFORMATIONS DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY

Il informe de sa nomination au sein du Comité National Olympique et Sportif Français, ce dont se félicite le Conseil de Surveillance.

Au niveau sportif

Il évoque les informations sportives, notamment :

- La qualification de l'Equipe de France Senior Masculine pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020
- La situation des paires de Beach Volley
- La qualification de l'Equipe de France Masculine U17 pour le Championnat d'Europe

Au niveau financier

Concernant le dossier de l'Euro, la FFvolley finalise les derniers dossiers. Ensuite il sera possible de clôturer les comptes.

Le Président indique que, pour le moment, le résultat financier de la saison sera sans doute déficitaire. Il s'explique en grande partie, par la participation financière de la FFvolley à l'Euro.

Une discussion s'engage sur l'incidence en termes de prise de licence.

Ligue de Wallis et Futuna

Pour le moment, l'accompagnement de la Ligue n'a pas été mis en œuvre. La FFvolley est toujours en attente de l'organisation de l'Assemblée Générale et de l'accord du Vice-Président territorial pour lancer l'accompagnement.

5. RAPPORT DES MEMBRES SUR LEURS ACTIVITES

Rapport Arbitrage

Aline GEMISE-FAREAU et Jean-Paul ALORO présentent leurs réflexions. Ils poursuivent leurs investigations. Elles porteront sur la thématique Formation et Renouvellement du corps arbitral (notion de désintéressement, de typologie du corps arbitral).

Agence Nationale du Sport

Le Conseil de Surveillance missionne deux personnes (Jean-Louis LARZUL et Laurent DANIEL) pour analyser les dossiers des Aides aux Ligues et des aides de l'Agence Nationale du Sport.

Le Conseil de Surveillance demande la communication des pièces de ces dossiers afin de les suivre dans la durée.

Le Président rappelle que l'Agence Nationale du Sport va effectuer les contrôles de la FFvolley.

La FFvolley va s'appuyer sur les Ligues Régionales pour l'évaluation. Le fil conducteur est maintenu, à savoir l'augmentation du nombre de licenciés.

Beach Volley

Patricia MAZZOLA présente les premières données quantitatives et financières qu'elle a recueillies dans le cadre de l'analyse du secteur Beach Volley.

Fusion des Ligues Régionales

Laurent DANIEL présente les grandes lignes du pré-rapport. Il signale des difficultés d'organisation pour finaliser le document.

Suivi social

Le tableau de bord de suivi social est remis en séance. Le tableau finalisé au 31 décembre ne fait que confirmer les différentes remarques déjà présentées.

Suivi produits licences

Lors de la réunion du mois de novembre, il avait été indiqué qu'avec l'appui de la Commission Centrale Financière, qui mettait en place un tableau de bord, le Conseil de Surveillance pourrait suivre les différents produits fédéraux. Le tableau, de bord a commencé à être élaboré mais reste à déterminer la part imputable à chaque année comptable et à lisser les résultats mois par mois.

6. DIVERS

La Présidente du Conseil de Surveillance a contacté le Secrétaire Général de la FFvolley ainsi que la Commission Electorale Fédérale afin d'obtenir des informations concernant l'élection complémentaire au Conseil de Surveillance : conditions d'éligibilité, date limite de dépôt des candidatures.

7. PROGRAMMATION DE LA PROCHAINE REUNION

Le prochain Conseil de Surveillance est programmé le jeudi 3 et le vendredi 4 avril 2020 au siège de la FFvolley.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du Conseil de Surveillance remercie les membres et clos la réunion à 14h00.

Remarque : Le présent PV a été adopté à l'unanimité des membres du Conseil de Surveillance par échange électronique.

La Présidente
Aline GEMISE-FAREAU

Le Secrétaire
Philippe VENDRAMINI